



PROCÈS-VERBAL

MARS 2019

Le 27 février 2019 à 19 heures au bureau municipal, réunion préparatoire à la séance ordinaire du 4 mars 2019 à 19 h 30.

Élection partielle du 17 mars 2019

Le poste de conseiller numéro 4 est comblé.

La période de mise en candidature pour le poste de conseiller numéro 4 s'est terminée le 15 février 2019 à 16 h 30.

Monsieur Rémi Laprise est le seul candidat, par conséquent, il est élu au poste de conseiller numéro 4 par proclamation.

Lors de la séance de travail du 27 février 2019, M. Rémi Laprise déclare, sous serment, qu'il exercera sa fonction de conseiller dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité et qu'il s'engage à respecter les règles de ce code applicables à la fin de son mandat.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 4 mars 2019 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant la totalité.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 4 février 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller au poste numéro 4, M. Rémi Laprise ;
 - Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses-Municipalité de moins de 5000 habitants ;
 - Formation FQM, « Le comportement éthique » ;
 - Contrat de déneigement, autorisation de verser le paiement de mars 2019 ;
 - Offre de service pour la vérification annuelle pour l'autopompe et camion-citerne et pompe portative ;
 - Subvention pour frais d'électricité Comptoir Artisanal ;
 - Mandat de recrutement et contrat de service avec le C.A.R.E. pour le poste d'adjointe à la directrice générale ;
 - Procédure de vente pour non-paiement de taxes, résolution ;
 - Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres volet 2, résolution ;
 - Rapport d'activités 2018-sécurité incendie, résolution ;
9. Varia ;
10. Comptes ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 01-03-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

Une copie du procès-verbal du 4 février 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-03-2019

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-03-2019 (démission)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la démission de Mme Trycia Raby au poste de gardienne de patinoire, celle-ci ayant accepté un emploi non saisonnier. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-03-2019 (achat de raquettes)

CONSIDÉRANT QUE le service incendie désire faire l'acquisition de 4 paires de raquettes à neige, équipement qui sera utilisé lors de recherches en forêt ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 4 paires de raquettes à neige North Lander, 10 X 34, chez Laurent Bouffard Sport inc. Total de la dépense : 501,29 \$ taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 05-03-2019 (commandite)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de participer au Gala mérites 2019 de l'école secondaire de Saint-Paul. La municipalité offre trois bourses pour souligner les mérites culturels, sportifs et académiques des élèves de Sainte-Apolline ainsi qu'une bourse pour les finissants de notre municipalité. Montant de 225,00 \$ à réserver dans le poste budgétaire 02-190-00-971, subvention aux organismes dons. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal

Conformément à la loi, je confirme que M. Rémi Laprise, conseiller au poste numéro 4, a remis son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complété et signé. Le formulaire est déposé lors de cette séance ordinaire, le 4 mars 2019.

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Dépôt du formulaire DGE-1038VF « Liste des donateurs et rapport des dépenses, municipalité de moins de 5000 habitants »

Conformément à la loi, je confirme que M. Rémi Laprise, postulant au poste de conseiller numéro 4 a remis le formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses Municipalité de moins de 5000 habitants » complété et signé. Qu'une copie de ce formulaire a été déposée lors de cette séance ordinaire, le 4 mars 2019. L'original sera transmis au Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques tel que demandé.

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Résolution : 06-03-2019 (formation FQM, « Le comportement éthique »)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser M. Rémi Laprise, conseiller, à suivre la formation obligatoire « Le comportement éthique » en ligne. Les frais de formation seront payés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-03-2019 (contrat déneigement, autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de verser à M. Patrick Couture la somme de 37 941,75 \$, ce qui correspond au quatrième versement du contrat de déneigement pour la saison 2018-2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 08-03-2019 (vérification annuelle autopompe, pompe portative et camion-citerne)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser la vérification annuelle de l'autopompe, le camion-citerne et la pompe portative par l'entreprise Jacques Thibault Pierreville, vérification entre le 15 et 20 juin 2019. Total de la dépense 475.00 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-03-2019 (subvention organisme)

CONSIDÉRANT QUE dans le budget 2019, un montant de 1000,00 \$ est réservé en subvention à l'organisme Le Comptoir artisanal de Ste-Apolline dans le but de payer une partie des frais d'électricité du bâtiment situé au 101 rue des Loisirs, pour l'hiver 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier montant de 337,06 \$ a été versé en janvier 2019 sur présentation d'une première facture ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième facture est déposée au montant de 453,65 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de verser en subvention la somme de 453,65 \$ à l'organisme Le Comptoir artisanal de Sainte-Apolline, pour les frais d'électricité. Lors de la présentation d'une prochaine facture d'électricité, la somme de 209,09 sera remise pour compléter le 1000,00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-03-2019 (mandat de recrutement et contrat de service)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'ouverture du poste d'adjointe à la directrice générale ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de confier le mandat de recrutement pour le poste d'adjointe à la directrice générale au Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet (C.A.R.E.). Le mandat consiste à évaluer les besoins, faire la recherche de candidat ou candidate et la sélection du personnel. Un contrat de service sera transmis au C.A.R.E. indiquant les services que la municipalité souhaite obtenir dans le processus de dotation. Que monsieur Bruno Gagné, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de service. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-03-2019 (procédure de vente pour taxes)

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt de la liste des taxes impayées. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-03-2019 (demande d'aide financière-volet 2)

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 ;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Just-de-Bretenière, Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;

Que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-03-2019 (rapport annuel 2018, service en sécurité incendie)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activité faisant état de ses actions et doit les remettre à la MRC ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'accepter le rapport d'activités du service en sécurité incendie pour l'année 2018 tel que déposé. Que ledit rapport soit transmis à la Municipalité régionale de comté de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **VARIA**

Résolution : 14-03-2019 (rémunération du personnel électoral pour l'année 2019)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les tarifs fixés par le ministre responsable des Affaires municipales, publiés dans la Gazette officielle du 19 janvier 2019, soient appliqués pour le personnel électoral, pour l'élection partielle municipale du 17 mars 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 27 janvier au 23 février 2019

11 391,87 \$

Résolution : 15-03-2019 [comptes]

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 64 328,71 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 16-03-2019 [levée de la séance]

Il est 20 h 19. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Site Web : www.sainteapolinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton
